



ASSESEURS

DES PÔLES SOCIAUX DES TGI
ET DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS SPÉCIALEMENT DÉSIGNÉS
AUX ARTICLES L211-16 ET L311-16 DU CODE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

Une formation préalable obligatoire



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE



Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 de la réforme des juridictions sociales, l'École nationale de la magistrature assure la formation initiale obligatoire des assesseurs nouvellement nommés au sein des pôles sociaux des TGI, et de la formation de jugement de la cour d'appel d'Amiens compétente pour connaître du contentieux de la tarification de l'assurance des accidents du travail. Confiée à l'ENM par le décret du 12 mars 2019, cette formation d'1 journée doit être suivie préalablement à l'entrée en fonction.

4 MODULES EN 1 JOUR D'E-FORMATION

Ayant un objectif général de professionnalisation des assesseurs, la formation initiale conçue par l'ENM est composée de 4 modules d'e-formation, exclusivement suivis à distance, équivalents à 1 journée de formation. Ces 4 modules suivent les thèmes de formation prévus par le décret du 12 mars 2017 :

- l'organisation judiciaire,
- le statut et la déontologie de l'assesseur,
- les principes applicables à la procédure devant les juridictions sociales,
- les grands principes de la protection sociale.

Chaque module est découpé en séquences, comportant des apports de savoirs et des activités variées de type questions à choix multiples, quizz, mises en situations, ainsi que de nombreuses vidéos. Ces activités et vidéos permettent de faciliter l'apprentissage.

En outre, une documentation téléchargeable et imprimable permet de retrouver l'intégralité des savoirs transmis dans les modules d'e-formation.

LES MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Le matériel et la connexion

Chaque assesseur reçoit par mél une convocation à la formation à distance comportant ses codes d'accès personnels, identifiant et mot de passe, permettant de se connecter à la plateforme e-formation.enm.justice.fr. Il est donc indispensable de disposer d'une adresse mél personnelle pour suivre la formation.

La plateforme est accessible 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur ou tablette reliés à internet. Il est recommandé d'utiliser les navigateurs Mozilla Firefox, Google Chrome, Edge, Safari ou Opera dans leurs versions récentes.

La validation du parcours

À l'issue de la journée d'e-formation, l'assesseur télécharge lui-même son attestation de formation. Cette attestation lui permet de justifier de la réalisation de son obligation de formation, et d'entrer en fonction.



8 rue Chanoinesse
75004 Paris - France
+33 (0)1 44 41 88 20

www.enm.justice.fr
formation.enm.justice.fr